

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 OCTOBRE 2011

L'an deux mil onze, le jeudi vingt octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE BARRON Gérard, Maire.

Présents : M LE BARRON Gérard, M DUHAMEL Pascal, M LALLOUET Patrick, Mme IMBEAUD Isabelle, M DUREL Benoît, M. PAQUET Jean-Pierre, Mme CATTANEO Brigitte, M.ARMAND Gilles, M ROBILLARD Franck, Mme LE ROUX Sylviane, Mme MANOURY Yolande, M MONCEL Michel

Procurations : de Mme LORGERIE Nelly à M ROBILLARD Franck

Absents : M CHAPRON Gaëtan

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

M. LE BARRON Gérard a été élu secrétaire de séance.

Compte rendus de commissions diverses :

M le Maire fait un rapide compte rendu des commissions :

- « Appel d'offres » du 27/09
- « Cadre de vie » du 19/09
- « Bibliothèque » du 03/10

Il est rappelé que dorénavant à chaque réunion de commissions, un secrétaire de séance est désigné et chargé d'effectuer le compte rendu et de le diffuser à chaque membre du conseil pour porter à connaissance.

Délibération n° 63/2011 : délibération concernant le droit de préemption sur les parcelles AC 239 et AC 428

M le Maire expose que le C.H.U a mis en vente les parcelles AC 239 et AC 428 pour une superficie de 1ha 59a 3ca au prix de 220 000 €.

Il rappelle la délibération 52/2008 instituant le Droit de Préemption sur le territoire de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Fait valoir son droit de préemption sur ces 2 parcelles
- Autorise le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces s'y rapportant.

Délibération n° 64/2011 : Délibération concernant les parcelles achetées à Mle COCU pour la réalisation de la canalisation de transfert pour la station d'épuration

M le Maire expose qu'une erreur de référence cadastrale a été faite dans la délibération 55/2011. En effet, il a été mentionné l'acquisition de la parcelle A 718 au lieu de la parcelle A 719.

Par conséquent, il convient d'apporter une modification à la délibération 55/2011.

Le Conseil Municipal, confirme, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle A 719 et non A 718 et l'acquisition de la parcelle A 720 (pour partie) au prix de 3 € le m2 et autorise M Le Maire à signer la vente et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération n°65/2011 : fixation de la redevance assainissement pour l'année 2012

Considérant la construction de la station d'épuration,

Considérant le diagnostic sur le réseau,

Il est proposé d'augmenter le tarif de la redevance assainissement.

M Le Maire rappelle le tarif actuel : 1.45 € H.T/m3

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de porter la taxe à 1.95 € H.T/m3.

Délibération n°66/2011 : Avenants concernant l'extension de la cantine/ création de la salle multi activités & devis divers

M Duhamel, maire adjoint, présente les avenants suivants :

Lot 1 Entreprise HELLUOIN :	+ 17 134.33 € H.T
Lot 2 Entreprise LAUVERGNAT :	- 314.14 € H.T
Lot 5 Entreprise GUERIN :	- 4 642.00 € H.T
Lot 6 SNM :	+ 4 756.70 € H.T
Lot 7 LELUAN :	- 16 413.55 € H.T
Lot 9 SNER :	- 1 110.50 € H.T
Lot 11 GILSON :	+ 1 199.00 € H.T
Lot 13 COURTIN :	+ 1 590.30 € H.T

M. Duhamel informe l'assemblée qu'un devis de l'entreprise Courtin non inclus dans l'avenant a été établi pour 6 647.30 € HT. Il propose de le valider pour la somme de 3 556.63 € (habillage de la hotte non retenu pour 3 090.67 €).

M Robillard présente ensuite un devis pour l'acquisition et l'aménagement de la scène au prix de 7 000 € H.T ainsi qu'un devis pour l'acquisition d'une sono au prix de 4 046.46 € H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide :

- Les avenants
- Le devis de l'entreprise Courtin au prix de 3 556.63 € H.T
- Les devis pour l'acquisition et l'aménagement de la scène et de la sono.

Délibération n°67/2011 : Choix de l'architecte pour les travaux de la bibliothèque

M. le Maire informe que 4 cabinets d'architecte ont été consultés :

- ARTEA
- M. SCHNEIDER
- GCI
- M ANDRE Patrice

ARTEA et M. SCHNEIDER n'ont pas répondu à la consultation.

Les propositions du cabinet GCI et de M ANDRE Patrice sont les suivantes :

Entreprises	Montant Travaux HT	Montant honoraires H
GCI	70 000 €	17 000 €
ANDRE Patrice	54 000 €	Forfait 4 590 €

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de retenir :

- M ANDRE Patrice, moins disant, sous réserve qu'il s'engage à respecter l'estimatif du montant des travaux soit 54 000 € H.T avec une tolérance de 10 % et une obligation de résultat et un montant forfaitaire de ses honoraires limités à 8.50 % de 54 000 € soit 4 590 € H.T conformément à sa proposition du 02 juin 2011.

Délibération n°68/2011 : choix de l'entreprise pour les travaux de la Rue Henri Rosel :

M. le Maire informe que la commission « appel d'offres » s'est réunie en date du 27 septembre en vue d'étudier les offres reçues.

L'offre se décompose en 3 lots :

- **Lot 1 Terrassement – Voirie - Assainissement EP**

4 entreprises ont répondu :

Nom des entreprises	Montant ht
MOLUIN TP	70 892.60 €
COLLET TP	91 938.00 €
BARIL TP	71 730.20 €
HELLOUIN	70 996.00 €

- **Lot 2 Eclairage**

Seule 1 réponse, celle du SDEC pour un montant de 25 837.70 € HT.

L'entreprise MOULIN TP est retenue comme sous traitant du SDEC pour un montant de 8 774.50 € H.T.

- **Lot 3 Espaces verts**

3 entreprises ont été consultées.

Nom des entreprises	Montant HT
Abords & jardins	15 252.00 €
Entreprise PLEKAN	23 647.00 €
Entreprise MARGUERITE	Pas de réponse

Après étude des propositions, la commission propose de retenir les entreprises les moins disantes à savoir :

- ✓ Lot 1 : MOULIN TP pour 70 892.60 € H.T
- ✓ Lot 2 : SDEC pour 25 837.70 € H.T
- ✓ Lot 3 : Abords et Jardins 15 252.00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte et valide les propositions de la commission « Appel d'offres ».

Délibération n°69/2011 : Travaux de reprise et d'énobés sur les trottoirs du lotissement du « Moulin à Voide » et du lotissement « le Diapason » :

M. Duhamel informe qu'en raison du coût estimé et du projet de réaliser les travaux par tranches, il est proposé de demander plusieurs devis et de délibérer ultérieurement.

Délibération n°70/2011 : Choix du nom des salles municipales :

Il est proposé de nommer les différentes salles communales.

Proposition :

- Salle de 200 personnes : Salle Feuguerolles
- Salle de 100 personnes : Salle Bully
- Cantine scolaire : restaurant scolaire
- Gymnase : Roger Montigny (accord de la famille)

L'ensemble constitue l'Espace Multi Activités.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Délibération n °71/2011 :Prix de la location de l' espace multi activités à la journée, soirée :

M Robillard maire adjoint propose d'ouvrir la location à la journée ou à la soirée pour un séminaire, conférence, réunions, thé dansant,....

Il est proposé les tarifs suivants :

- Journée de 8h à 18h (hors week end) pour la salle Feugueroles
250 € pour les habitants de la commune
450 € pour les habitants hors commune

- Soirée de 18h à 8h (hors week end) pour la salle Feugueroles
250 € pour les habitants de la commune
450 € pour les habitants hors commune

- Soirée de 18h à 8h (hors week end) pour la salle Bully
120 € pour les habitants de la commune
250 € pour les habitants hors commune

- Soirée de 18h à 8h (hors week end) pour la salle Feugueroles Bully
300 € pour les habitants de la commune
600 € pour les habitants hors commune

La sono est proposée à 100 € la location quelle que soit la formule.

Les associations communales seront exemptées mais devront verser une caution de 200 €.

Les propositions de tarifs ci-dessus sont adoptées à l'unanimité par les membres du conseil.

Questions diverses :

1. M Courtin, habitant de Bully, demande à prendre la parole. L'assemblée l'y autorise. M Courtin fait part de son attachement à Bully et notamment à son cœur de bourg. Il fait part notamment de sa déception quant au mur de l'école et à l'ancienne classe qui ne seront pas détruits avant la mise en vente du bâtiment. Il souhaiterait que le conseil municipal puisse réfléchir à nouveau sur ce point. Le conseil municipal prend note des remarques de M Courtin et propose de réfléchir à la question et de la mettre à l'ordre du jour d'un conseil ultérieur.

2. M le Maire informe que la commémoration du 11 novembre est organisée par la commune d'Amayé sur Orne à partir de 10h15. L'ensemble du conseil municipal est invité à y participer.

3. M le Maire rappelle que l'inauguration de l'espace multi activités aura lieu le samedi 05 novembre à 11h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h30.